



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

### 20 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 27 septembre 2018 à 20 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### I - Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal du 30 Août 2018

#### Délibérations

Remboursement des Frais de Réparation de biens

Transfert des Compétences Eau et Assainissement Collectif à la COMCOM

Fermeture de Poste ATT de 2ème classe - Création le poste ATT de 1ère classe

Convention de stage CFPC Montoire-sur-le-Loir

Approbation du Rapport de la Commission Locale D'Evaluation Des Charges Transférées

#### Décisions

2018-16 à 2018-20

#### Divers

Colis de Personnes Agées

Projet de Caméra

Voirie – Socle béton accès terrain Du Vigneau

Programme Accessibilité 2015 - 2023

Membres délégués au Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne (1 titulaire et 1 suppléant)

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame ALEXANDRE Jacqueline, Madame SELLIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Madame BEGAULT Laura, Monsieur DESPINS Noël, Monsieur HENRY Damien, Monsieur COUTY Arnaud, Monsieur NIVALT Michel

Absents excusés : Monsieur MERCERON Jean-Paul, Madame MESNIL Marie, Monsieur PEDRONO Sébastien

Absente : Madame CHANTELOUP Karine

Secrétaire de Séance : Madame BEGAULT Laura, Madame BARRAULT Marylène, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

-----  
Approbation du Procès-Verbal du 30 Août 2018

A l'unanimité, le Procès-verbal du 30 Août 2018 a été approuvé.

Délibération du Conseil Municipal

#### **DE\_2018\_054 - REMBOURSEMENT FRAIS RÉPARATION SINISTRE -**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Un sinistre a été occasionné au cours de l'été 2018, à un équipement mobilier sur le site du stade,

Les auteurs de ce sinistre ont été identifiés et se sont engagés à payer les frais de réparation de l'équipement mobilier par remboursement auprès de la collectivité,

Après réparation du bien, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce remboursement,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité décide :

De faire procéder au remboursement des frais engagés par la collectivité pour la réparation du bien sinistré.

Equipement mobilier : ..... Table de pique-nippe

Coût de la réparation : ..... 108.28 €

Auteurs du sinistre : ..... 3 individus

Montant du remboursement par individu : 36.09 €

Un titre de recette sera émis par la collectivité et encaissement à la section de fonctionnement du budget.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/10//2018,  
de la réception de l'AR le 04/10/2018 - Et de l'affichage le 04/10/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180927-DE\_2018\_054-DE

## **DE\_2018\_055 - TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMCOM -**

Monsieur le Maire

Indique qu'il y a lieu de procéder à une décision sur le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à destination des communes,

### Contexte local

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a engagé en mars 2017 la réalisation d'une étude relative au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif. Cette étude a débuté par une analyse de l'organisation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur le Castelrenaudais. Cette analyse a été restituée aux groupes de travail en novembre 2017. Un projet d'organisation et dimensionnement du service eau potable et celui de l'assainissement collectif a été présenté à ces groupes de travail en mai 2018. Enfin, un atelier participatif a été organisé en juillet 2018 sur les enjeux et les conséquences du transfert de ces compétences.

Compte tenu du fait que de nombreux contrats actuels des services d'eau potable et assainissement collectif sur le Castelrenaudais s'achèvent au 31 décembre 2019, il convient que les communes du Castelrenaudais doivent se positionner sur le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes du Castelrenaudais, rapidement.

### Contexte national

Le 3 août 2018 a été publiée la loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes. Cette loi permet aux Communes membres d'une Communauté de Communes de s'opposer à l'intercommunalisation de la compétence eau potable et/ou assainissement, à condition qu'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des Communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert des compétences prend effet au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette loi étend le mécanisme de représentation substitution aux syndicats regroupant des communes appartenant à deux EPCI. Par conséquent, les SIAEP de la Gâtine, Marray/La Ferrière et Neuillé le Lierre/Auzouer-Touraine/Villedômer peuvent être maintenus en cas de prise de compétence eau potable par la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Cette loi indique également que les eaux pluviales urbaines sont une compétence à part dont et l'intercommunalisation n'est obligatoire que pour les métropoles.

Le Conseil municipal est invité à :

-S'exprimer sur le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence eau potable à la Communauté de Communes du Castelrenaudais

-S'exprimer sur le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Castelrenaudais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Service de l'Eau Potable: 11 présents, 11 votants; résultat du vote à main levée : 1 abstention, 10 refus de transfert de compétence.

Service de L'Assainissement : 11 présents, 11 votants; résultat du vote à main levée : 1 abstention, 10 refus de transfert de compétence.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au transfert de compétence des services de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Résultat du vote : Non-adoptée  
Votants : 11 Pour : 0 Contre : 10  
Abstention : 1 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 11/10//2018,  
de la réception de l'AR le 11/10/2018 - Et de l'affichage le 11/10/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180927-DE\_2018\_055-DE

#### **FERMETURE DE POSTE ATT de 2<sup>ème</sup> CLASSE - CRÉATION D'UN POSTE de 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Ce point est reporté

#### **DE\_2018\_056 - CONVENTION TRIPARTITE STAGE - CFPC de MONTOIRE SUR-LE-LOIR -**

Le conseil Municipal,

Vu la demande de stage formulée par Madame PODEVIN Elodie sollicitant une période de formation en milieu professionnel dans le domaine des services aux Personnes et aux Territoires avec objectif « CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance »,

Vu la convention tripartite de stage présentée par le Centre de Formation Professionnelle Continue de Montoire-sur-Le-Loir « 14 A rue Pasteur »,

Vu l'entente avec la Directrice des écoles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

1 / Accepte la demande de stage de Madame PODEVIN Elodie aux services des écoles de la commune.

2 / Autorise Monsieur le Maire à signer une convention tripartite de stage, entre Le Centre de Formation Professionnelle Continue – 14 A rue Pasteur – 41800 Montoire-sur-Le-Loir, le représentant légal de l'élève et la collectivité

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/10//2018,  
de la réception de l'AR le 04/10/2018 - Et de l'affichage le 04/10/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180927-DE\_2018\_055-DE

#### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Ce point a été vu approuvé au cours d'une précédente séance

#### DIVERS

### Colis des Personnes Agées

Après diverses discussions sur le contenu du présent distribué aux personnes ayants atteints 70 ans dans l'année, domiciliées sur la commune en résidence principale, le conseil municipal décide de reconduire la même composition qu'en 2017.

### Projet de Caméra

Monsieur le Maire évoque les soucis permanents sur l'incivilité des administrés et propose d'étudier la mise en place d'une caméra mobile

### Voirie – Socle en béton sur accès du Terrain du Vigneau

Suite à l'ouverture permanente du portail installé sur l'accès au terrain de Le Vigneau, monsieur le Maire propose l'installation d'un bloc en béton afin de résoudre ce problème.

### Programme d'Accessibilité Aux Bâtiments Communaux 2015 - 2023

Monsieur la maire rappelle l'engagement de la collectivité sur le programme d'accessibilité aux bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite. Il est proposé d'élaborer 3 dossiers de demandes de dérogations sur les écoles et la cantine.

### Syndicat Mixte Du Bassin De La Brenne

A la suite de la fusion du syndicat de la Brenne et du bassin de la Cisse, Monsieur le Maire communique les coordonnées des délégués au sein du Syndicat :

Titulaire : M. Jean-Paul MERCERON

Suppléant : M. Sébastien PEDRONO

### Travaux Salle Associative – 7 rue des Violettes – Le Sentier

Monsieur le Maire communique l'état d'avancement des travaux de réhabilitation de la salle associative, évoque la situation des cheminées, au nombre de 4, à entretenir ou proposition de les supprimer. Egalement discussion de 2 options non retenues à la signature du marché, Bardelis en ardoises et cache moineaux.

Après discussion, le conseil retient la démolition des 4 cheminées et les 2 options. Ces travaux feront l'objet d'un avenant avec l'entreprise Flabeau - lot charpente et couverture.

### Relevé Topographiques

Dans le cadre des travaux de voirie et aménagement de rues, un devis de relevés topographiques a été sollicité auprès de 2 géomètres-experts. Le devis le mieux-disant est présenté par Géoplus et retenu pour cette prestation.

### Projet Ecoles Numériques innovantes et ruralité

Monsieur le Maire présente ce projet informatique aux écoles mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale. L'objectif de cette initiative est de soutenir et favoriser l'innovation numérique dans les écoles (cycles 2 et 3) des communes rurales. Ce projet est à l'étude sur la description du matériel ainsi qu'une estimation financière.

### City Park

Le conseil municipal décide de s'inscrire dans le programme de la création d'un City Park sur la commune, projet pouvant bénéficier d'une enveloppe financière de la ComCom du Castelrenaudais dans le cadre d'un fond de concours.

### Réunion des Associations

La réunion annuelle des associations aura lieu en novembre 2018

La séance est levée à 22 heures 45

Le secrétaire

Madame BEGAULT Laura

